



Numéro #38
juillet 2018

Les Nouvelles du CHSCT 44

COMPTE RENDU DES CHSCT DES 28 JUIN ET 5 JUILLET 2018

1. CHSCT DU 28 JUIN

Les Programmes Annuels de Prévention (PAP) des Douanes, de la DSFIPE, de la DIRCOFI et de SI1 C et F (Tour Bretagne) ont été présentés. Après débat, le CHSCT a émis des avis et recommandations pour les futurs PAP.

FICHE D'IMPACT SIRHIUS (DRFIP ET DSFIPE) : UN PEU PLUS LOIN DES ETOILES

Le déploiement très compliqué en mai 2018 de l'application SIRHIUS à la DGFIP (et donc à la DRFIP et à la DSFIPE pour le 44) s'accompagne d'une profonde réforme nationale des services RH.

En effet, au 1^{er} janvier 2019 seront créés 10 Centres de Services des Ressources Humaines (CSRH), qui seront en charge de la gestion administrative, de la pré-liquidation de la paie et de la gestion des temps et absences (hors absences n'ayant pas d'impact en paie). Pour le 44, le CSRH se trouvera à Saint-Brieuc, les services RH locaux conservant le reste de la gestion des agents.

Cette concentration, - qui augure mal de la « déconcentration de proximité » tout récemment sortie du chapeau de quelque ministre -, se traduit par le transfert de plusieurs emplois des directions locales vers les lointains CSRH. À la DRFIP 44, 9 agents sur 17 sont concernés, et 1 agent sur 5 à la DSFIPE. Les agents du SLR sont également indirectement impactés par la réforme.

Si les agents concernés ont pu trouver un poste lors des mouvements de mutation, ***la CGT dénonce ce démantèlement des services RH locaux, qui n'auront plus en charge la gestion de l'ensemble du dossier des agents, avec le risque d'erreurs et de lenteurs que cela implique. Elle dénonce également la complication qui en résultera pour tous les agents.***

En effet, ces derniers auront désormais deux interlocuteurs : le Service d'Information aux Agents (SIA), situé à Melun et de compétence nationale, pour les questions relatives à la gestion administrative et à la paie, et les services RH locaux pour le reste. Le SIA aura pour mission de répondre aux questions simples, et, en cas de questions complexes, de transmettre le problème aux CSRH ! On pouvait difficilement faire plus simple...

TRANSMISSION DES CERTIFICATS MEDICAUX : HARO SUR LE SECRET MEDICAL !

En matière d'accident du travail ou de congé maladie, une circulaire fonction publique stipule que l'administration n'a pas à connaître la nature de la pathologie d'un agent, ni quelque information que ce soit relevant du secret médical. Elle ne peut statuer sur le cas d'un agent que sur avis d'un médecin agréé.

Or, il se trouve qu'à la Direction Interrégionale des Douanes le service RH demande aux agents ou aux médecins de prévention des renseignements précis sur l'état de santé des agents avant de se prononcer sur un accident du travail ou sur un congé maladie.

Le CHSCT a donc demandé des explications sur ces pratiques qui vont à l'encontre de la circulaire fonction publique.

Le service RH concerné a affirmé agir d'après les « procédures douanières » édictées par la DGDDI. Il s'appuie notamment sur un article du Code des Pensions, qui prévoit une exception au secret médical dans le cas de l'attribution d'une pension d'invalidité, et seulement dans ce cas, et donc, en l'occurrence, hors de propos.

Le CHSCT 44 a en conséquence rédigé une motion pour demander à la Direction Générale elle-même des explications. À suivre...

2. CHSCT DU 5 JUILLET

DEMENAGEMENT DES SERVICES DE LA TOUR BRETAGNE VERS LE « KIBORI »

En raison de la présence d'amiante dans la Tour Bretagne, les services informatiques SI1C et SI1F vont déménager fin 2018 vers l'immeuble en construction le « Kibori » dans le quartier Euronantes Gare.

Si les missions et l'organisation actuelles des services ne changent pas, ce changement de cadre de vie a des conséquences psychologiques, - beaucoup d'agents étant attachés à la Tour Bretagne -, et pratiques, notamment sur la distance domicile/travail. Toutefois, l'immeuble le « Kibori » est bien placé en centre-ville et est bien desservi par les transports en commun, même si le nombre de places de parking est plus restreint qu'à la Tour.

Les responsables des services ont demandé à la Délégation à l'Action Sociale de travailler à une solution de restauration collective, et un espace repas sera installé dans l'immeuble.

Enfin, le déménagement se fera en une seule fois pour éviter de perturber les travaux de fin d'année.

Les responsables des services ont par ailleurs associé les agents et leurs représentants au sein de groupes de travail, et les agents ont été largement consultés, démarche que la CGT approuve fortement. Il convient également de saluer les collègues de la Tour qui, par une pétition largement signée, ont obtenu que leur espace de travail ne soit pas en mode « openspace », ce qui n'aurait pas convenu à leur organisation et leurs méthodes de travail.

Une commission immobilière sur le déménagement au « Kibori » se tiendra fin juillet, afin d'y associer le CHSCT.

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DES MEDECINS DE PREVENTION

Du 01/01/2017 au 31/08/2017, seul un médecin de prévention était présent, pour une population d'agents à prendre en charge de 3689 personnes ! À compter du 01/09/2017, deux autres médecins de préventions sont arrivés, dont un à mi-temps sur la Loire-Atlantique et le Morbihan.

Autant dire que l'activité fut intense, la surcharge de travail ne permettant d'assurer que les visites les plus urgentes, au détriment notamment des visites quinquennales. La fin de l'année, avec des effectifs (toujours les effectifs !) plus conséquents et une nouvelle répartition des administrations a permis une reprise de l'activité, qui sera sensible en 2018.

Dans leur rapport, les médecins de préventions ont insisté non seulement sur les conditions matérielles du travail (ainsi, les médecins de prévention doivent être associés à toute restructuration ainsi qu'à tout déménagement de service, même minime), mais également sur ***l'importance croissante des risques psycho-sociaux*** (surcharge de travail lié à la réduction des effectifs, restructurations trop nombreuses et rapides, pression des statistiques et perte du sens du travail, notamment pour les agents travaillant sur listes).

On ne peut donc que se réjouir de voir l'équipe des médecins de prévention enfin renforcée ! Leur rôle est en effet très important dans la prévention des risques physiques et psycho-sociaux.

INSEE - SITE BRPP (Base Répertoire des Personnes Physiques) - FERMETURE DE LA DIVISION EC-FE (État Civil-Fichier Électoral)

Suite à la mise en place du fichier électoral unique à compter du 01/10/2018, les communes alimenteront directement ce fichier par le biais de l'application Elire. Les services EC-FE, qui géraient ce fichier jusqu'à présent, auront la charge d'assister les communes en cas de problème sur la fiabilité des données.

Anticipant ainsi une diminution des charges, l'INSEE a décidé de fermer les services EC-FE de Nantes, Lille et Fort-de-France, et de transférer leurs missions sur d'autres sites au 01/09/2019. A Nantes, ce sont 12 personnes qui sont concernées.

D'ici le 01/09/2019, les agents vont devoir assurer la mise en place effective ou « atterrissage » de l'application, - espérons que ce ne soit pas un crash ! -, sans aucune visibilité sur la charge de travail que va représenter l'assistance aux communes.

Il est dès lors à craindre que cela nuise à la gestion du fichier état civil (enregistrement des naissances et décès notamment), dont le service a également la charge. Or, la gestion de ce fichier est une mission régalienne et de service publique essentielle. Ainsi, lorsqu'un enfant naît, il est primordial qu'il soit enregistré au plus tôt dans le fichier afin de recevoir son numéro INSEE, numéro qui le suivra tout au long de son existence et permettra par exemple sa prise en charge à l'hôpital.

Enfin, les agents du service, très attachés à leur mission de service publique, vont devoir trouver un autre poste à la direction régionale de l'INSEE, sans garantie de retrouver des missions de même qualité.

Le problème se pose notamment pour les agents de catégorie C, nombreux dans le service. A priori, la direction régionale de l'INSEE ne s'oppose pas à ce qu'un agent de catégorie C occupe un emploi de B, mais la rémunération ne suivra pas...

Enfin, cette même direction a fait appel à un agent Conseiller en Parcours Professionnel, dont le rôle sera d'aider les agents du service à se reclasser. Le CHSCT a demandé que cette personne, qu'il faudra former, soit assistée d'une personne extérieure experte en la matière, et que l'assistant de prévention du site prenne en charge l'aspect psycho-social de ce reclassement.

Sans remettre en cause le bien-fondé du fichier électoral unique, qui est un vrai enjeu dans une démocratie, la CGT dénonce la méthode utilisée pour la mise en place de cette réforme.

Plutôt que d'anticiper une diminution des charges et donc de fermer des services, il aurait fallu attendre la mise en place de l'application Elire pour évaluer les charges liées à l'assistance aux communes.

Ce qui aurait également évité ce gâchis humain consistant à demander à des agents de s'investir dans un service voué à la fermeture...

UTILISATION DES CREDITS 2018

A été voté à l'unanimité le financement des actions suivantes :

- Analyse par un cabinet spécialisé des niveaux d'éclairement naturels sur le site DRFIP de Versailles ;
- Pose d'un film occultant à la brigade des douanes de Saint-Nazaire pour éviter un excès de luminosité ;
- Pose de stores au bureau des douanes de Montoir-de-Bretagne ;
- Modification de la rampe et mise aux normes de l'escalier central de l'immeuble DRFIP Saint-Nazaire de Gaulle ;
- Uniformisation des murs dans le bâtiment Graslin à Nantes (DRFIP), suite aux prélèvements faits pour détecter des matériaux amiantés.



Vos représentants CGT au CHSCT 44 :

***Christophe BEDU (DRFIP Nantes) Gaëlle CHAILLOT (INSEE)
Yann DOUTEAU (DRFIP Nantes) Alain GAUDIN (DOUANES
Nantes) Franck RAGUIN (DRFIP Nantes) Rachid SERHANE
(DOUANES Nantes)***

Experte : ***Karine LE GUYADER (INSEE)***